

Interpellation de Monsieur Safa AKYOL concernant « La prostitution : Fermeture définitive des carrées rue de la Rivière» au Conseil communal du 16 janvier 2019

Je voudrais mettre l'accent sur la politique de la commune qui consiste à la revitalisation globale du Quartier Nord, un quartier populaire dit « difficile » afin d'améliorer le bien-être des habitants.

Nous avons été choisi comme relais le 14 octobre par la population et je voudrais faire un premier jet ! Les habitants du quartier ainsi que les concitoyens de passage vous remercient pour les aménagements déjà fait par vous et votre collègue lors de la précédente législature.

Dans ces quartiers, on y trouve maintenant des commerces, de l'emploi sans oublier les importantes avancées qui ont été accomplies pendant la législature précédente notamment avec l'arrivée d'un commissariat de police, d'une administration communale rue Royale, de la rénovation de deux bâtiments HBM, d'une Maison communale des enfants (Meli Melo) et plus récemment d'une crèche. Je voudrais souligner que ce quartier comporte une des populations la plus jeune de Bruxelles donc les deux derniers points étaient primordiaux pour ce quartier. Le souhait profond des habitants est de voir la suite de ces investissements pendant cette législature, de voir la suite de votre politique prônant le développement d'une vie sociale dans ce quartier. Ils attendent notamment avec impatience l'installation d'une antenne du CPAS, d'une maison médicale, des logements sociaux, et le lancement de l'esplanade Saint-Lazare avec son futur marché matinal et ses terrasses qui changeront la physiologie de ce quartier.

Vous avez promis de réduire les écarts de développement au sein des quartiers et à restaurer l'égalité et à améliorer les conditions de vie des habitants, de mettre fin à la traite humaine

et aux nuisances liées indirectement à la présence de la prostitution. Les trafics délictueux en tout genre sont légion (drogues, armes, traite humaine, nuisances sanitaires de clients débraillés, etc.) et perturbent la tranquillité et l'ordre publics. Et voici encore une promesse tenue avec la fermeture des carrées de la rue de la Rivière. Étant sur le terrain au quotidiens j'ai la possibilité de mesurer la réaction des habitants et commerçants par rapport aux démarches qui sont très positive, je tiens à souligner la facilité avec laquelle les parents peuvent désormais, au quotidien circuler et se rapprochés avec les enfants leur quartier, les femmes ne font plus de détour et se sentent plus en sécurité, le but premier étant de trouver des solutions structurelles et durables afin de garantir le bien-être de tous.

Ce n'est pas un hasard si nos concitoyens ont pris l'initiative de tourner une vidéo sur les réseaux sociaux, dans laquelle on remercie le bourgmestre et ses compagnons pour la fermeture de ces carrées. Nous ne parlons jamais sans fondement. Nous savons que vous appuyez vos projets progressistes sur un savoir-faire, des études en la matière et que vous avez une oreille attentive aux demandes des citoyens.

Les carrées situées rue de la Rivière ont été fermées suite à l'adoption du Règlement de police par le Conseil communal du 30 mai 2016.

Plus récemment, à la suite d'une pétition signée par plusieurs centaines de riverains et d'une interpellation citoyenne au Conseil communal, la commune a modifié ce Règlement le 28 mai 2018. Cette nouvelle mouture ordonne la fermeture des carrées rues des Plantes, de la Prairie et Linné à l'exception d'un tronçon distinct rue Linné.

Avec cette interpellation et la pétition, on comprend que les citoyens et leurs besoins sont au cœur du débat en permanence, ils ont leur mot à dire et sont soutenu par ce pouvoir efficaces et réactif. Près pour concrétiser des projets dans l'intérêt de ces

citoyens. Un pouvoir administrativement fort, qui occupe pleinement l'espace publique afin de ne laisser aucunement la place publique à la traite humaine. C'est là que nous disons être favorable pour ce changement, pour une politique au service de la majorité de la population en prenant en considération les préoccupations légitimes des habitants et de la commune.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pouvez-vous nous donner plus de détails suite à la demande de fermeture des rues qui était prévu par le RGP le 1^{er} janvier 2019. Est-ce bien à cette date que les carrées seront fermés ?
2. Les habitants satisfaits des mesures appliqués sont impatients de voir la réalisation de la suite du projet pour leurs quartiers, les autres rues concernées les rues des Plantes, de la Prairie et Linné que vont-elles devenir ?
3. Pour ce qui concerne ces carrées, que vont elle devenir, pourront-elles être réaffecté comme logement par la suite ?
4. Vous avez déjà acheté 15 maisons, allez-vous continuer à acheter ?

D'avance je vous remercie

Interpellation de Monsieur Safa AKYOL concernant « le marché de Noël » au Conseil communal du 16 janvier 2019

Ce Collège a toujours mené une politique touristique et économique dynamique et attractive en permettant aux différents acteurs de mieux répondre aux attentes des touristes, travailleurs et habitants de la Commune.

Le marché de Noël organisé par l'équipe du service des classes moyennes a connu un réel succès amplement mérité.

Les plus petits ont pu voir la Mère Noël, des personnages de Disney (Mickey et Minnie) et prendre une photo avec eux. Sans oublier les ballons offerts et le festin musical d'un groupe qui a mis l'ambiance sur la place et qui a fait le tour des commerçants de ce quartier. La place Saint-Josse s'est transformé en un lieu de convivialité, de détente, de vivre-ensemble pendant ces fêtes de Noël pour les plus grands et nos petits.

Ainsi, non seulement vous avez ajouté un jour en plus que l'année précédente mais vous avez aussi pérennisé le marché de Noël qui se tient depuis 6 ans sur la place Saint-Josse. Cet événement améliore indéniablement l'attractivité du quartier.

Pouvez-vous me dire :

- Qui participe à l'organisation de ce marché de Noël?
- Quelle était la particularité de ce marché ?
- Comment est financé ce marché de Noël ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Clientélisme à l'A.I.S.. Les copines d'abord (Interpellation pour Mr l'Echevin du Logement) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

La presse se fait l'écho de dysfonctionnements au sein de l'Agence Immobilière sociale vous mettant nommément en cause dans l'attribution d'un ou plusieurs logements à des amis politiques au détriment de nombreux autres candidats locataires sur la liste d'attente....

Confirmez-vous avoir signé les documents demandant au directeur de l' AIS de favoriser certaines personnes pour l'obtention d'un logement ? Combien de personnes ont obtenu par dérogation un logement ces 12 derniers mois ? Estimez-vous que le Directeur de l' AIS n'a aucune responsabilité dans cet affaire ? Dans l'affirmative qui est responsable ? Dans la négative comptez-vous déposer plainte contre lui ?

En charge de l'urbanisme et clerc de Notaire....le flagrant délit de conflit d'intérêt de notre Echevine. (Interpellation pour Mme l'Echevine de l'Urbanisme) ;
interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Notre toute fraîchement élue Echevine de l'Urbanisme se trouve être également employée en qualité de clerc dans une étude notariale située sur le territoire tennodois qui est régulièrement sollicitée pour gérer notamment des dossiers d'achat d'immeuble par la commune

Madame l'Echevine compte-t-elle cumuler les deux fonctions ?

Logements vides, inoccupés, abandonnés, murés...au secours Mère Theresa (Interpellation pour Mme l'Echevine de l'Urbanisme) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Alors que vous et votre collègue BGM au Collège continuez votre razzia sur l'acquisition d'immeubles dans le quartier Nord pour je cite : Offrir des logements de qualité dans le quartier Nord... Nombre de ces bâtiments sont aussitôt murés et pour certains vidés de leurs locataires alors que de nombreux logements sont directement habitables....

Quelles sont les infractions urbanistiques qui vous empêchent de mettre ces logements en location ? Pensez-vous vraiment revitaliser le quartier en murant tous les immeubles ? Quelle image pensez-vous transmettre aux plus démunis vous qui prétendez avoir pour modèle Mère Theresa et vouloir aider les autres ?

Clientélisme à l'emploi...Les copains d'abord (Interpellation pour Mme L'Echevine de l'emploi et des affaires internationales) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Il me revient que l'ex Echevin CDH sous la dernière législature aurait obtenu un emploi de Directeur du Département des Affaires internationales sans appel à candidatures en échange de son siège occupé dans votre majorité par un de ses colistiers...

Pouvez-me confirmer l'engagement de cette personne et me détailler, le cas échéant, la procédure utilisée et les modalités proposées pour son engagement ?

Conseil communal.... changement de l'heure et du jour de la séance publique (Interpellation pour Monsieur le Président) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

J'apprends fortuitement il y à peine quelques jours que le Collège des BGM et Echevins a décidé de changer le jour et l'heure du Conseil communal... je vous ai à cet effet directement adressé un mail vous demandant des explications. A ce jour aucune réponse.

Pour quelles raisons n'avez-vous pas prévenu les chefs de Groupe de ces changements ? Pouvez-vous m'expliquer les raisons de ces changements ?

CPAS....Les quotas de recherche d'emploi des allocataires sociaux de Saint Josse supérieur aux critères d'Actiris ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Plusieurs allocataires sociaux émargeant au CPAS de Saint-Josse me signalent qu'ils se sont vu refuser le Revenu d'Intégration Social (R.I.S.) sous prétexte qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de recherches d'emplois...

Pouvez-vous me dire sur quelle base légale le CPAS, dont vous avez la tutelle, se justifie pour imposer ses quotas et sanctionner les demandeurs du R.I.S. ?

Echauffourées dans le quartier Nord la Nuit de la Saint Sylvestre...(Interpellation pour Mr le BGM en charge de la prévention) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier de l'an neuf, des casseurs bien organisés ont saccagés impunément de nombreux immeubles et autre mobiliers urbains dans la zone...

Pourquoi les forces de l'ordre ne sont elles pas intervenues immédiatement ? Combien d'interpellations ou arrestations ont été effectuées par les autorités ? A-t-on pu identifier les responsables ? Qui sont les commanditaires de cette expédition punitive ? Pourquoi la présence un véhicule conduit et occupé par du personnel du service Prévention ? Une plainte a-t-elle été déposée contre les fauteurs de trouble ?

Quand la Maraude prends l'eau....les SDF trinquent (Interpellation pour Mr le BGM en charge de la prévention) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Depuis plusieurs mois, les locaux occupés par la Maraude à la rue Gillon subissent de nombreuses infiltrations d'eau et autres dégâts récurrents pour lesquels le propriétaire privé ne veut pas effectuer de travaux de rénovation.....

Pourquoi maintenir dans ces locaux insalubres du personnel et des personnes fragilisés ? Pourquoi ne pas transférer ce service dans le rez-de-chaussée situé à la rue Linné et gérer par l'A.I.S. en tant qu'espace collectif et dont la terrasse est déjà naturellement squattée toute les nuits par des sans abris ?

R.O.I. le garde fou de nos gardiens de la Paix... (Interpellation pour Mr le BGM en charge de la Prévention) ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

Depuis plusieurs mois déjà et plus particulièrement pendant la dernière campagne électorale, un gardien de la paix a exprimé et fait la publicité pour le parti socialiste sur les réseaux sociaux sans être rappelé à l'ordre par sa hiérarchie et pour cause

Pourquoi n'existe-t-il pas de Règlement d'ordre intérieur pour les gardiens de la Paix alors que c'est une obligation légale ? Pourquoi ce gardien de la paix n'a-t-il pas été sanctionné ? Pourquoi a-t-il récemment été promu ? Comptez- vous attendre d'être sanctionné par le Ministre de l'intérieur pour vous mettre en ordre ?

Liste des engagements ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN,
Conseiller communal.

Le conseil a donné délégation au Collège échevinal, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024, pour la nomination à l'essai du personnel communal non enseignant, sauf en ce qui concerne les fonctionnaires légaux et les agents communaux dont les grades sont équivalents ou supérieurs au grade de secrétaire d'administration.

Pourriez-vous me donner la liste des engagements (non nominatif) qui ont été fait depuis octobre 2018.

Inscriptions illégales à l'Agence Immobilière sociale de Saint-Josse ?; interpellation introduite par M. Ahmed MOUHSSIN, Conseiller communal.

Se loger de manière décente est un défi pour de nombreux bruxellois. Pour les habitants de Saint-Josse, la situation est encore plus difficile car le montant des loyers en comparaison aux revenus des habitants est exorbitant.

Afin de répondre aux nombreuses demandes de logement à un prix abordable, les pouvoirs publics ont créé une Agence Immobilière Sociale (AIS) à Saint-Josse.

L'AIS est d'une asbl reconnue, agréée et subsidiée par la Région de Bruxelles-Capitale et la commune. Sa mission est de « socialiser » une partie du marché locatif bruxellois. Elle gère la location de plus de 230 logements qui appartiennent principalement à des propriétaires privés et les met en location à des prix accessibles pour les ménages aux revenus modestes. En raison de la longueur des listes d'attente, le Conseil d'administration de l'AIS de Saint-Josse a cependant décidé de suspendre les inscriptions en 2016.

Le conseiller communal ECOLO-GROEN Ahmed MOUHSSIN a appris que des candidats locataires qui n'avaient pas pu être inscrits à l'AIS se seraient rendus à la commune pour rencontrer le Bourgmestre ou l'Echevin du logement Philippe BOÏKETE. A la suite de ces rencontres, l'Echevin Philippe BOÏKETE a demandé à plusieurs reprises au directeur de l'AIS d'inscrire des personnes sur la liste d'admission à un logement à l'AIS et ce en dehors de tout cadre réglementaire. J'ai eu accès à une série de courriers attestant de ce fait. Dans certains cas, l'Echevin du logement a demandé que ces personnes puissent bénéficier de 4 points « partenaires » (qui équivalent à 4 années d'ancienneté) sur la base d'un supposé partenariat entre la Commune et l'AIS. Or, la Commune de Saint-Josse ne peut pas prétendre à ce partenariat. Ce régime est en effet dérogatoire et n'est accepté par la Région « *qu'à titre exceptionnel, dans le respect des principes d'égalité et de transparence et en vue de garantir une pleine égalité dans la pratique destinées à prévenir ou à compenser les désavantages liés à l'un des critères protégés*¹. » Seules 4 associations peuvent en bénéficier à Saint-Josse : l'asbl La Maison Rue Verte, l'Espace Sociale Télé Service, le Services Sociaux des Quartiers 1030 et l'ASBL Synergie 14. La commune de Saint-Josse ne fait donc en aucun cas partie des partenaires.

Pour ECOLO-GROEN, toute pratique clientéliste est inacceptable. En agissant ainsi, l'Echevin du logement a en effet commis une faute grave qui discriminerait les citoyens qui s'étaient inscrits dans le respect des règles sur la liste d'attente pour obtenir un logement. Outre le préjudice causé aux ménages sur liste d'attente, ce comportement jetterait l'opprobre sur sa fonction d'échevin et, plus largement, le discrédit sur les hommes et femmes politiques tennodois.es.

Le groupe ECOLO-GROEN de Saint-Josse a signalé les faits aux pouvoirs de tutelle et subsidiants ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration de l'AIS, afin qu'une enquête soit menée.

S'agit-il d'une décision du collège ou une initiative individuelle de l'échevin ?

Le collège état-il au courant des démarches de l'échevins du logement ?

Le Bourgmestre a-t-il également envoyé ce type de courrier à la direction de l'AIS ?

Le Bourgmestre a-t-il donné des consignes à l'échevin du logement pour envoyé ce type de courrier à la direction de l'AIS ?

Je souhaite savoir combien de courrier l'échevin a-t-il envoyé depuis 2015 ?

Pourquoi certaines personnes bénéficiaient-elles de 4 points, partenaires et d'autres pas ?

Dans le cadre de la convention liant la commune et l'AIS, la Commune doit vérifier l'adéquation entre, d'une part, la finalité sociale et les objectifs de l'AIS et, d'autre part, le mode

d'attribution des logements, le mode d'établissement et de tenue des registres d'inscription.
Dans le cadre de ces vérifications, avez-vous constaté des anomalies pour les années 2013 à 2018 ?

Elaboration de la charte pour une prostitution respectueuse dans le quartier Nord ;
interpellation introduite par M. A. Mouhssin, Conseiller communal.

La prostitution à Saint-Josse est une réalité de longue date, elle occupait historiquement la rue des Plantes, la rue de la Prairie, la rue Linné, la rue Verte et une partie importante du quartier rue du Progrès. Le périmètre qu'elle occupe tend à se réduire au fil des décennies.

Les travaux de construction des tours et du nouveau quartier rue du Marché dans les années 90 ont supprimé les carrés qui y existaient. En 2000 il y avait encore 144 carrés, et aujourd'hui leur nombre avoisine les 80.

A partir du 1er janvier 2019, la prostitution en vitrine devait, selon le Bourgmestre, disparaître de la rue des Plantes, de la rue de la Prairie et d'une partie de la rue Linné, conformément au nouveau règlement de 2018.

Pourtant, ce 3 janvier, les agents de police invitaient les femmes qui travaillent dans les deux derniers carrés ouverts, à fermer et leur ont rappelé le règlement de police. Il ne s'agissait pourtant pas du règlement voté en 2018 et annoncé en grandes pompes par le Bourgmestre mais de l'ancien règlement daté de 2016.

La confusion règne dans le quartier, car ça n'est pas moins de 4 règlements de police liés à la prostitution qui ont été votés par le conseil communal de Saint-Josse depuis 2011.

Rétroactes :

En 2011, après un long travail avec les différents intervenants, Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode adoptent 2 règlements. Un règlement d'urbanisme visant à ce que les carrés soient plus décentes : qu'il y ait des points d'eau, des toilettes etc. Un règlement de police visant à mettre un peu d'ordre dont une règle : une seule personne par carré. Le règlement de police de 2011 ne fût quasiment jamais appliqué par le Bourgmestre Kir (sauf fin 2015, où il permit de fermer de manière provisoire 21 carrés et un carré illégal).

En 2012, le Collège décida de lancer une étude à 130 000 euros dans le cadre du quartier Nord (étude prospective quartier Nord), l'un des axes était le Pink Square – îlot et piétonnier pour la prostitution. Le montant pour ce projet avoisinait les 30 millions d'Euros, le Bourgmestre ne trouvant pas de financement accusa la Région de refuser de le soutenir.

En 2015, le Bourgmestre décida d'interdire la prostitution la nuit dans le cadre d'un nouveau règlement de police, le groupe ECOLO-GROEN refusa de le voter, conscient que le conseil d'Etat allait le casser ! Le Conseil d'Etat ordonna en mai, la suspension de l'exécution du règlement de police de la commune de Saint-Josse-ten-Noode relatif à la prostitution en vitrine.

En 2016, le collège improvisa un règlement qui ne fixait plus aucun cadre, si ce n'est la limitation du nombre de carrés et l'interdiction de prostitution lors de la braderie annuelle du quartier nord.

Face à ce recul, **le groupe ECOLO-GROEN déposa deux amendement, l'un proposait que la prostitution soit interdite dans la Rue de la Rivière à partir du 30 juin 2019.** Car l'étude prospective quartier Nord avait souligné que la rue de la Rivière est un axe piétonnier structurant et qu'il est essentiel de désenclaver le quartier. Le second

amendement était qu'une charte de bonne conduite soit élaborée par la commune en concertation avec les acteurs de terrain. La réponse du Bourgmestre fût cinglante « ***nous devons éviter d'être disproportionnés comme l'a dit le Conseil d'état. Nous ne pouvons le faire qu'à certaines conditions. Je vous dis ceci, aucun de vos amendements ne passera !*** »

Mais le Bourgmestre céda et la majorité vota nos amendements, conscient que sa manoeuvre aurait été sanctionnée par la population.

En 2018 un nouveau règlement a été voté et prévoyait qu'au 1er janvier 2019, les carrées de prostitution rue de la Rivière, rue de la Prairie, rue des Plantes et d'une partie de la rue Linné devraient être fermées. En novembre 2018, l'auditeur du Conseil d'Etat était favorable à l'annulation de ce règlement communal.

Que faire aujourd'hui ?

La confusion règne dans le quartier, pour de nombreux habitants c'est l'incompréhension, ils nous disent : « *pendant la campagne, le bourgmestre avait promis la fin de la prostitution et aujourd'hui quasiment rien n'a changé* ».

Les forces de l'ordre ignorent quel règlement ils doivent appliquer, celui de 2016 ou celui de 2018 ?

Les travailleuses des carrées qui souhaitent une prostitution respectueuses des habitants n'ont pas d'interlocuteurs dans le collège, et attendent depuis trois ans que le Bourgmestre les contacte pour élaborer la charte de bonne conduite.

Pour ECOLO-GROEN, il faut clarifier la situation et renouer le dialogue avec les différents acteurs.

Nous demandons :

- la mise en place d'une commission mixte pour l'élaboration de la charte pour une prostitution respectueuse dans le quartier Nord
- Une communication claire en direction des habitants, des service de police et des travailleuses, sur l'application du règlement de police prostitution.
- Une collaboration accrue avec la division 'Traite des êtres humains' de la zone de police.
- La mise en place d'un plan de mobilité dans le quartier nord
- Un règlement café pour encadrer les horaires des cafés qui sont également source de nuisance dans le quartier nord.
- un moratoire sur les règlement prostitution et une évaluation régulière de celui-ci
- Une antenne d'aide pour les travailleuses des carrées dans le quartier
- Une collaboration avec la commune de Schaerbeek (mais aussi Bruxelles-Ville, la région et la cocof) sur la question de la prostitution.

1 le sexe, la prétendue race, la couleur, l'ascendance, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale.